



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°20 du 17 Janvier 2020

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

LE TRAGE DES 1/8ÈME DE FINALE COUPE GARD LOZÈRE SENIORS

aura lieu le

Jeudi 23 Janvier 2020 à 18 heures

au siège du

CREDIT AGRICOLE

Chemin Mas de Cheylon à Nîmes





COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du :	Mardi 14 Janvier 2020 – PV N°11
À :	17h00 – DGL
Présidence :	MrsSauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Fatiha BADAoui, Mrs Alain BALDET, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE,
Absents excusés :	Mrs Guillaume DATHUEYT, Philippe ALBY, Damien JURADO

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 07 JANVIER 2019.

DOSSIER EN SUSPENS

U15 à 8 Féminines – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Dossier n°58

Match du 21/12/2019 (22002182) : SA CIGALOIS 1 / FC MILHAUD 1. Evocation pour participation de plus de 3 joueuses U13 (Art. 8.2 de RG championnat U15 à 8 féminines).

La Commission,
Reprenant le dossier en suspens
Après étude des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance de la demande d'évocation de la commission Féminine en date du 31/12/2019,
Agissant par voie d'évocation
Pris connaissance des explications écrites du club de FC MILHAUD reçues par courriel officiel en date du 9 janvier 2020

Jugeant en premier ressort
Pris connaissance des fichiers licences de la Ligue Football Occitanie.
Considérant le club de Milhaud FC fait valoir que lors de la rencontre citée en rubrique seules 3 joueuses U13 figuraient sur la feuille de match ; à savoir les joueuses EL AZOUZI FERIEL, AMRAH BASMA, ARRAD WISSEM.

Par ces motifs,
La commission dit match à homologuer en son résultat
Transmet le dossier à la commission féminine aux fins d'homologation

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



U15 à 8 Féminines – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Dossier n°59

Match du 21/12/2019 (22002186) : VERGEZE EP 1 / ST PAULET AS 1. Evocation pour participation de plus de 3 joueuses U13 (Art. 8.2 de RG championnat U15 à 8 féminines).

La Commission,
Reprenant le dossier en suspens,
Après étude des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance de la demande d'évocation de la commission Féminine en date du 31/12/2019,
Agissant par voie d'évocation

Pris connaissance des explications écrites du club de ST PAULET reçues par courriel officiel en date du 13 janvier 2020

Jugeant en premier ressort
Considérant le club de St Paulet reconnaît avoir aligné plus de 3 joueuses U13 lors de la rencontre citée en rubrique

Par ces motifs,
La commission dit match perdu par pénalité à St Paulet -1 point
Transmet le dossier à la commission féminine aux fins d'homologation
Débit 55 euros au club de St Paulet pour droit d'évocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Séniors à 8 Féminines – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Dossier n°60

Match du 05/01/2020 (22001972) : ST HILAIRE LA JASSE 1 / AIMARGUES ST O. 1. Evocation pour participation de plus de 2 joueuses mutées hors période.

La Commission,
Reprenant le dossier en suspens,
Après étude des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance de la demande d'évocation de la commission Féminine en date du 31/12/2019,
Agissant par voie d'évocation

Jugeant en premier ressort,
Pris connaissance des explications écrites du club de ST HILAIRE LA JASSE reçues par courriel officiel en date du 9 janvier 2020

Jugeant en premier ressort
Considérant le club de St Hilaire La Jasse reconnaît avoir aligné 3 joueuses mutées hors période lors de la rencontre citée en rubrique et de ce fait n'était pas en conformité avec les Règlements FFF.

Par ces motifs,
La commission dit match perdu par pénalité à St Hilaire -1 point



Transmet le dossier à la commission féminine aux fins d'homologation
Débit 55euros au club de St hilaire La Jasse pour droit d'évocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Séniors à 8 Féminines – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Dossier n°61

Match du 22/12/2019 (22001991) : FC SALINDRES 1 / ST GERVASY - ES MARG. 1. Evocation pour participation de plus de 2 joueuses mutées hors période et qualification d'une joueuse.

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance de la demande d'évocation de la commission Féminine en date du 31/12/2019,
Agissant par voie d'évocation

Jugeant en premier ressort,
Pris connaissance des explications écrites du club de SALINDRES reçues par courriel officiel en date du 13 janvier 2020
Considérant le club de SALINDRES n'a fait participer que deux joueuses mutées hors période, et la troisième joueuse mutée hors période inscrite sur la feuille de match n'a pas pris part à la rencontre.

Par ces motifs,
La commission dit le club de Salindres en conformité avec les règlements généraux FFF ;

Considérant que le club de Salindres a saisi la licence de la joueuse BEN RHOUMA LEILA licence 2548215613 le 6 décembre 2019.

Considérant que cette demande de licence était incomplète et que les pièces manquantes n'ont pas été transmises dans les quatre jours francs,

Considérant que le club de Salindres a transmis les pièces manquantes le 22 décembre 2019 jour de la rencontre en rubrique, la date d'enregistrement prise en compte étant celle du 22 décembre 2019.

Par ces motifs,
La joueuse BEN RHOUMA LEILA licence 2548215613 n'était pas qualifiée à la date de la rencontre.
La commission donne match perdu par pénalité à SALINDRES -1 point
Transmet le dossier à la commission féminine aux fins d'homologation
Débit 55euros au club de Salindres pour droit d'évocation
Débit 25 euros au club de Salindres pour inscription sur une feuille de match d'une personne non qualifiée (art 51 RG DISTRICT)

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET ÉVOCATIONS

SENIORS – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4 – POULE B

Dossier n°61

Match du 12/01/2020 (21628227) : N CASTANET 1 / CALVISSON FC 1

Réserve d'avant match sur l'horaire du début de la rencontre.

La commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance de la réserve avant match du club de CALVISSON confirmées par mail officiel reçu le 14 janvier 2020

La commission demande des explications écrites pour sa séance du 21 janvier 2020 sur le déroulement de l'avant match et l'heure du début du match :

- à l'arbitre officiel de la rencontre,
- au délégué officiel de la rencontre,
- à Monsieur HEBRARD Daniel de N CASTANET

Met le dossier en suspens,

Décide de suspendre, à compter de ce jour et jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de la rencontre en rubrique,

JEUNES – U17 - DEPARTEMENTAL 2 – POULE C

Dossier n°63

Match du 12/01/2020 (22024030) : ST GILLES AEC 1 / POULX AS 1.

Demande d'évocation sur la qualification et la participation d'un joueur non licencié

La commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance de la demande d'évocation du club de Poulx reçue par courriel officiel en date du 13 janvier 2020

Pris connaissance des fichiers licences de la Ligue de Football Occitanie

Considérant que le joueur [REDACTED] de ST Gilles AEC a été enregistré en date du 13 janvier 2020

Demande au club de St gilles AEC des explications écrites pour sa séance du 21 janvier 2020 sur la participation du joueur [REDACTED] lors du match en rubrique.

Mets le dossier en suspens

Décide de suspendre, à compter de ce jour et jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de la rencontre en rubrique.

SENIORS – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3 – POULE C

Dossier n°64

Match du 05/01/2020 (21627915) : UZES SC 1 / THEZIERS ES 1.

Réclamation d'après match sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de THEZIERS ES.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance de la réclamation d'après match du club de UZES SC reçues par courriel officiel en date du 7 janvier 2020.

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance des fichiers licences de la Ligue de Football Occitanie,

Considérant que l'ensemble des joueurs de Théziers sont qualifiés à la date de la rencontre en rubrique,

La commission dit qu'aucune infraction n'est avérée,

Dit la réclamation d'après match non fondée,

Match à homologuer en son résultat

Transmet le dossier à la CCS aux fins d'homologation,

Débit : 55euros pour droit de réclamation au club d'UZES SC

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Prochaine séance

Lundi 20 Janvier 2020

Le Président de séance
S.ROMAGNOLE

La Secrétaire de séance
F. BADAQUI





COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

REUNION DU 16 JANVIER 2020 – PV N°23

PRESIDENT : MR Jean Marie ROUFFIAC

PRESENTS : Mme Cendrine MENUJER. MRS Patrick AURILLON. Claude LUGUEL. Gérard GOUTTEBARON.

MODIFICATIONS CALENDRIERS

Suite aux qualifications des clubs de REDESSAN et CA BESSEGES pour les 1/16^{ème} de finale de la Coupe Occitanie, les modifications suivantes ont été apportées aux calendriers de D1 et D2.

D1 :

La rencontre PAYS D'UZES/LE GRAU DU ROI initialement prévue le mercredi 22 janvier 2020, **se jouera le dimanche 26 janvier 2020.**

La rencontre REDESSAN/LE GRAU DU ROI initialement prévue le dimanche 26 janvier 2020, **se jouera le mercredi 29 janvier 2020 à 20H00 sur le terrain de REDESSAN.**

D2 POULE A :

La rencontre BESSEGES/ST PAULET initialement prévue le dimanche 26 janvier 2020, **se jouera le dimanche 9 février 2020 à 15h00 sur le terrain de BESSEGES.**

D4 POULE B :

La rencontre UCHAUD/CIGALOIS du 10 novembre 2019, **se jouera le 26 Janvier 2020 à 15H00 (décision commission d'appel).**

MISE A JOUR CALENDRIER

D3 POULE C :

La rencontre THEZIERS/AIMARGUES initialement prévue le 26 JANVIER 2020 **se jouera le mercredi 22 janvier 2020 à 20H00 sur le terrain d'ARAMON (accord des deux clubs).**

FORFAIT GENERAL

D4 POULE A

Suite au courrier du secrétaire de BAGARD en date du 09.01.2020 nous informant du forfait général de son équipe.
Les points pris par les équipes ayant rencontré BAGARD sont annulés.



Chaque équipe est désormais exemptée de la journée où elle devait rencontrer BAGARD.

Le classement de la Poule A D4 est modifié en conséquence.

HOMOLOGATIONS

D4 POULE B

La rencontre RIBAUTE TAVERNE/SUMENE du 12.01.2020 . L'équipe de SUMENE a déclaré forfait.

La Commission déclare match perdu par forfait à SUMENE (-1 point au classement).

D4 POULE C

La rencontre RODILHAN 2/PONT ST ESPRIT du 12.01.2020. L'équipe de PONT ST ESPRIT a déclaré forfait.

La Commission déclare match perdu par forfait à PONT ST ESPRIT (-1 point au classement).



COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 16 JANVIER 2020 – PV N°24

PRESIDENT : MR Bernard BARLAGUET

ADJOINT : MR Jean Pierre RIEU

MEMBRES : MRS Jean Marie TASTEVIN. Patrick AURILLON. Jean Louis CERPEDES. Denis BROCCQ. Emile HOURS. Denis LASGOUTE.

COUPE GARD LOZERE

Les rencontres COUPE GARD LOZERE

¼ de FINALE se disputeront les 8 et 9 FEVRIER 2020.

U19 et U17 le samedi 8 Février 2020 à 15H00.

U15 le dimanche 9 Février 2020 à 10H00.

Les équipes désirant jouer avant cette date peuvent le faire dans les conditions habituelles (par foot club).

Le tirage au sort se déroulera

le Jeudi 23 Janvier 2020 à 14h00 au siège du District. Les équipes concernées sont cordialement invitées.

REPROGRAMMATION RENCONTRE

U15 D1

La rencontre SAINT PRIVAT MONS/ROCHEFORT du 2 février est reportée au samedi 8 Février 2020 à 15h00. ROCHEFORT qualifié en Coupe de Ligue.

U15 D3 POULE F

La rencontre SAINT JULIEN DES ROSIERS 2/ALTUMA N non jouée le 12 Janvier 2020 **est reportée au dimanche 9 Février 2020 à 10h00 même stade.**

U17 D1 POULE A

La rencontre ANDUZE/BESSEGES EFVA du samedi 11 janvier 2020 sera reprogrammée durant les vacances scolaires. **Si aucun accord entre les deux équipes n'ait trouvé, la rencontre sera fixée par la Commission le samedi 22 février 2020 à 15H00 stade ANDUZE.**



U19 D1

CHUSCLAN LAUDUN/POURQUES (inversion)

FOURQUES/CHUSCLAN LAUDUN se déroulera le samedi 25 janvier 2020 à 15h00 sur le terrain de FOURQUES (accord des deux équipes) et le samedi 23 mai 2020 à CHUSCLAN LAUDUN.

PROCES VERBAL COMPLEMENTAIRE

24 BIS DU JEUDI 16 JANVIER 2020

Commission des jeunes à 11.

Nouveau projet pour la saison 2020/2021, validé par la Commission Technique , Mr ALCARAZ Frédéric et par le Président du District Gard Lozère , sous réserve de la ratification par le Comité Directeur du 11 mars 2020.

Nouveau projet concerne les U19/U18 – U17/U16 – U15/U14.

1 – PROJET ETALBI PAR LA COMMISSION DES JEUNES POUR LA SAISON 2020/2021

DEBUT CHAMPIONNAT SEPTEMBRE 2020 à MAI 2021.

A. CATEGORIE U19/U18

- a. D1 : 1 Poule de 10 équipes
- b. D2 : 1 Poule de 10 équipes (création en fonction des engagements futurs)

ANNEXE 1

B. CATEGORIE U17/U16

- a. D1 : 20 équipes soit deux poules de 10 (poules non géographiques)

Un club ne peut avoir qu'une seule équipe en D1.

- b. D2 : en fonction des engagements deux ou trois poules de 9 ou 10 équipes (poules géographiques si possible)

- c. D3 : pas de poules – en fonction des descentes de ligue et des futurs engagements possibilité de création de la D3 dans ce cas un club pourra engager qu'une seule équipe en D2. Les poules de D2 ne seront plus géographiques.

ANNEXE 2

C. CATEGORIE U15/U14

- a. D1 : création de deux poules de 12 soit 24 équipes (non géographiques). **Un club ne peut avoir qu'une seule équipe en D1**
- b. D2 : 20 équipes soit deux poules de 10 (poules non géographiques). **Un club ne peut avoir qu'une seule équipe en D2.**
- c. D3 : 3 ou 4 poules de 9 ou 10 équipes (géographiques) en fonction des futurs engagements.

ANNEXE 3

Ce projet a été validé par le CTD , MR Frédéric ALCARAZ.

ANNEE 2020/2021

CATEGORIE U19/U18

Championnat de septembre à Mai 2021

Pas d'accession en Ligue.

- D1 (U19/U18) :
 - une poule à 10. Descente U18 R2 entre trois et quatre équipes du GARD à ce jour.
 - Du premier au sixième de la saison 2019/2020 : 6
- D2 : création 1 poule de 10/11/12
 - Du 7^{ème} au 10^{ème} saison 2019/2020 : 4 = nouveaux engagements. Cette poule sera créée en fonction des futurs engagements pour cette catégorie.

CATEGORIE U17/U16 D1 D2

Championnat de septembre à mai 2021

- D1 : 20 équipes soit deux poules de 10
 - 1 équipe accession (départage entre les deux premiers par l'article 93 des règlements généraux)
 - 1 relégation de Ligue (u16 R2) actuel, 1 seul club du Gard
 - 9 équipes D1 (saison 2020) les 2, 3, 4, 5^{ème} de chaque poules D1 de la deuxième phase saison 2020 + le premier n'accédant pas en U18 R2.
 - 9 accessions D2 (saison 2020) classées au 1^{er}, 2 et 3^{ème} place de la D2 Phase 2 (saison 2020).
- D2 : en fonction des futurs engagements (soit deux ou trois poules de 9 ou 10 équipes)
 - 6 relégations D1 (saison 2020) 6, 7, et 8^{ème} place
 - Maintien des 4, 5, 6, 7 et 8^{ème} place (phase 2 – saison 2020) + éventuels engagements. En fonction des descentes ligue et des futurs engagements possibilité de créer une catégorie D3.

CATEGORIE U15/U14

Championnat de septembre à mai 2021

- D1 :
 - Accession en ligue U16 R2 , le 1^{er} des deux poules D1 (saison 2020), départagés ART 93 est RG.
 - Descente Ligue vers U15 D1 District : 11 et 12^{ème} de chaque poules de R1 U14 à ce jour pas d'équipes du Gard.
 - 5^{ème} à la 14^{ème} place des U14R2 à ce jour, 7 clubs gardois sont concernés.

Proposition pour cette catégorie :

- Deux poules de 12 avec :
 - 7 clubs descente Ligue + 1^{er} restant qui n'accède pas en U16 R2 : 8
 - Maintien des 2, 3, 4, 5 et 6^{ème} D1 (saison 2020) : 10
 - Les 1^{er} et 2, 3^{ème} de chaque poule D2 (saison 2020) : 6
- D2 : 20 équipes deux poules de 10
 - Les 7, 8^{ème} D1 (saison 2020) : 4
 - Maintien D2 (saison 2020), 4, 5, 6 et 7^{ème} : 8
 - Accession des 1^{er} et 2^{ème} des 4 poules D3 (saison 2020) : 8 . Départagés article 93 des RG
- D3 : 3 ou 4 poules de 9 ou 10 équipes avec :
 - 8^{ème} D2 (saison 2020) : 2
 - Les 3, 4, 5, 6, 7 et 8^{ème} D3 : 24 + les nouveaux engagements.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 17 Janvier 2020 – PV N°20

Président : Didier CASANADA

Présents : Mmes BADAOUI Fatiha, GRECO Nadine, Mrs ROMAGNOLE Sauveur, OLIVET Daniel,

COUDERC Guy.

Excusés : RIEU J Pierre, LASGOUTE Denis,

Rappel Règlement

Art 6 : Système des Epreuves

- 1- les dispositions de l'article 97 des règlements généraux du District s'appliquent dans leur intégralité.
 - 2- En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission d'organisation pourra décider du nombre de phases et si les rencontres se disputent en match aller simple ou en matchs aller retour. Ces informations seront communiquées aux clubs avant le début du championnat.
 - 3- Lors de ces rencontres, des défis techniques devront être effectués par les joueurs.
- Les résultats de ces défis techniques sont consignés sur une feuille qui devra impérativement être retournée au district, complétée et signée, dans les 48 heures suivant le match.

En complément de l'alinéa 1, le barème suivant sera appliqué

- Défi gagné : 2 Points
- Défi Perdu : 1 Point
- Défi non réalisé : 0 Point
- Feuille de défi non retournée : 0 Point au club recevant ou désigné comme tel (avec application des dispositions de l'article 53 des règlements généraux du district) le club visiteur ou désigné comme tel sera déclaré vainqueur du défi par pénalité.

Art 6 Bis – Départage dans une même poule

Pour cette épreuve, les dispositions de l'article 92 des règlements généraux du district ne s'applique pas.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes dans une même poule et à l'issue d'une phase, sera classé immédiatement avant le ou les autres clubs ex aequo avec lui, le club qui au cours de la phase, aura cumulé

Le plus de points « défis technique » tels que définis à l'article 6 alinéa 3 des présents règlements.

Si toutefois une égalité persistait, les dispositions de l'article 92 des règlements généraux du district s'appliqueraient.

POUR INFO SERA MIS EN VIGUEUR SAISON 2020/2021

Je viens par ce mail vous informer officiellement des dispositions à prendre sur le Football à 8. Après validation de la LFA et de la direction de l'arbitrage les préconisations sont les suivantes :

Application envisagée pour le Football à 8 :

- Application des règles du Football à 11 sur le Football à 8, exception faite sur la loi 16 : COUP DE PIED DE BUT
- Pour le coup de pied de but, nous allons appliquer les modalités suivantes :

« Lors d'un coup de pied de but, le ballon sera placé dans la zone virtuelle « 6m x 9m » (délimitée par la largeur des montants de but et allant jusqu'à la hauteur du point de penalty).

Comme au football à 11, les adversaires devront se trouver à l'extérieur de la surface de réparation ((26x13m) jusqu'au botté du ballon. Les joueurs de l'équipe bénéficiant du coup de pied de but peuvent se trouver à n'importe quel endroit sur le terrain.

Après le botté du ballon, les adversaires ont la possibilité de pénétrer dans la surface de réparation même si celui-ci n'en est pas encore sorti. »

CATEGORIE U12

Poule Géré par le District de l'Hérault

Poule A : Rochefort-Jonquières 2-Generac-Nimes Ol-As Beziers-Sete 34-Montpellier Herault-Castelnau/le Cres

Poule Géré par le District du Gard / Lozère

Poule B : Ales-St Privat/Mons-Bagnols Pont-Jonquieres 3- Valras-Montpellier Foot Academie-Lattes-St Clément Mont Ferrier.

Rappel des Dates :

25 Janvier -1/29 Février-7/14/21/28 Mars

Jean Pierre Roux : Equipes Qualifiées

Bagnols pont 1– Vergeze 4 – Jonquieres 3 – Caissargues 3 – Caissargues 3 – Esp Nimoise 1 – Pujaut 1 – Rousson 2 – St Christol / Cardet 3 – Calvisson 2 – Chemin Bas 3 – Nimes Ol 4 – Uzès Ol 6 – Rochefort 2 – Ales 4

Manque PI N° 2 et 16

CATEGORIE U12/U13

Permis de Conduire : Rectificatif pour cette saison (2019/2020) : pas de permis de conduire Niveau 1

Sera vu pour la saison 2020/2021 (commission technique)

Commission d'Appel disciplinaire : St Martin de Valgalmes / Bagnols Pont suite décision CSR Discipline

🚩 **FINALE PITCH : GARCONS (toute la journée 16 Equipes) et FEMININES (après-midi 4 Equipes) le SAMEDI 4 AVRIL à BEUCAIRE :**

Coupe PITCH : Equipes Qualifiées

Ales 1-Bagnols Pont 1- Trefles 1-Es Uzès 1 – St Privat /Mons 1 –So Calmette /Calmette 2 – Nîmes Ol 1 – Efc Beaucaire 1 – Vergez 1 – Poulx 1 – Beaucaire 30.1 – St Gilles AEC 1 -Terre de Camargue 1 - N Gazelec 1 – St Hilaire 1 .

Cavallargues 2 : FORFAIT GENERAL Poule B Niveau 3

PRATIQUE Féminine saison 2019/2020

Joueuses autorisées en U10/U11 : U10- U11 et 3 U9 MAX.

Joueuses autorisées en U12/U13 : U12- U13 et 3 U11 MAX.

🚩 **Coupe Pitch Féminines**

Equipes Qualifiées pour la Finale départementale à Beaucaire le samedi 4 avril :

Nîmes Métropole – Quissac – FC Milhaud – Vergèze.

La commission remercie la commune d'Aubarne/ Ste Anastasie pour le prêt de ses installations ainsi que l'Entente du Gardon pour son accueil, la commission, arbitres, technique et féminines pour sa participation à cet après-midi, qui s'est déroulée dans une bonne ambiance, un goûter à été offert par le district à toute les participantes.

PROCHAIN RASSEMBLEMENT FEMININES (U6 à U9): ALES LE 25 JANVIER 2020

Rappel : 29/2 à Milhaud-21/3 à Laudun-25/4 à St Hilaire

FOOT ANIMATION U6 A U11

La commission demande au club de bien faire attention lors des engagements car il est très difficile après avoir fait les plateaux, de les modifier d'une part par la commission et d'autre part pour le secrétariat qui doit modifier aussi dans footclub pour qu'ils apparaissent sur le site.

U10/U11 : Remoulins Supprime son Equipe PI N° 28

U8/U9 : Jonquieres Supprime son Equipe Elite PI N° 3

TOURNOIS ACCORDES

FC Bernis

Foot Terre Camargues

Bouillargues

Ales Olympique

La Regordane /Calvisson

TOURNOIS REFUSES EN U6-U7-U8-U9

Bessegès : pas de de demi finale ni de finale même récompense pour tous les enfants

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SURVEILLER L'ETAT DE LEURS LICENCES DANS FOOTCLUB



COMMISSION TECHNIQUE ET SELECTION

Réunion du 13 Janvier 2020

PV N° 23

Présents : Mrs. A. Alphon-Layre (psdt Com. Tech.), F. Alcaraz (CTD PPF) et L. Rochette (CTD DAP).

RASSEMBLEMENT FUTSALL FFF U8 nés en 2012

Le samedi 11 JANVIER ont eu lieu 2 rassemblements fédéraux FUTSALL U8 (nés en 2012) sur 2 sites dans le département.

Sur ALES (Soccer team), 10 équipes U8 présentes
(OAC, ST HILAIRE LA JASSE, AV S ROUSSON, FC CHUSCLAN LAUDUN LARDOISE, RIBAUTE)



CAVILLARGUES,

Sur BOUILLARGUES (LE DOME), 15 équipes U8 présentes.
(REDESSAN, SC CASTANET, NIMES GAZELEC, NIMES LASALLIEN, US TREFLES, AS POULX, AS CAISSARGUES, UCHAUD, MAS MINGUE, JSCBA, 3 MOULINS, ESM, MANDUEL, VAUVERT)

Plus de 240 enfants ont donc participé à ces rassemblements.

Sous la responsabilité du cadre technique Mr ROCHETTE Lionel, le Service Civique DAIKHI Ryan ainsi que des membres de commission Technique et football d'animation, Mrs ZERFAOUI, LASGOUTE.

Procès-Verbal n°24 de la Commission Technique et Sélection

Réunion du 15 Janvier 2020

Présents : Mrs. A. Alphon-Layre (Pdt Com. Tech), F. Alcaraz (CTD PPF) - L. Rochette (CTD DAP).

CENTRE PERFECTIONNEMENT U13 U14 U15 FILLES

Le Mercredi 15 JANVIER 2020 14H30 16H, a eu lieu un CENTRE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE FILLES U13 U14 U15 sur les installations de MARGUERITTES.

- 18 filles convoquées
- 14 joueuses présentes à cette action.

Clubs représentés : FFMNG, STADE BEAUCAIRE 30, EFCB, JSCBA, US REGORDANE

Sous la responsabilité du cadre technique Mr ROCHETTE Lionel

Les Objectifs :

- Développement des qualités techniques
- Développement des capacités de réflexion sur le plan tactique



- Développement des qualités athlétiques, coordination, Appuis et Puissance aérobie

La Commission Technique du District Gard Lozère remercie chaleureusement l'équipe dirigeante de L'ESM pour la mise à disposition des installations sportives et leur hospitalité.



COMMISSION DES ARBITRES

Réunion du : 10/01/20 – PV N°13
Présidence : M. Claude BOUILLET
Secrétariat : M. Jean Louis CABARDOS
Désignations : SENIORS - Mrs BOUILLET Claude –DAUPHIN Claude
JEUNES - Mme COLLAVOLI Marie – Mrs LAUGIER Jean-Marc - ROMIEUX Claude -

Indisponibilités Arbitres :

- NEVEUX T : 20 au 23/12
- BLAS D : 21/12 et 22/12
- MOULKHALOUA I : 20 au 25/12
- THOMIAS D : 28 au 30/12
- POVEDA J : 22/12 - 12/1 – + 15 jours d'arrêt
- BENZID Y : 28 et 29/12 – 11/1
- AYAOU Y : 11 et 12/1 : avertir plus tôt
- ROUMEJON M : 18 et 19/1
- DAOUADJI M : 11/1
- VERNAY J : 17 au 20/1
- ELKRISNA A : 6 au 12/1
- CACHON L : 6 au 17/1 – 3 au 14/2 – 2 au 13/3- 30/3 au 10/4- 8 au 19/6
- COULIBALY K : 17 au 20/1
- BERTRAND S : 27/12 au 19/3
- THOMIAS D : 11 et 12/1 – 4 au 6/1
- BOMPARD A : 1 au 5/1 : avertir plus tôt
- EZZAYDI M : 11 et 12/1
- TOUIL N : pour le tournoi
- HADDOU I : le 11/1
- CARRETTE C : 13 au 16/2
- BEAUME T : 31/1 au 4/2- 17/12 au 31/12
- GRAU A : 11 et 12/1 – 18 et 19/1
- ETTIBARI Y : 17 au 19/1
- ADJIR M : 25 et 26/1
- MARTIN JL : 26/1
- ESCUDERO C : 10 au 26/1
- DELLEVA G : 10 au 13/1
- FERREIRA R : 17 au 19/1
- PELLAN F : 7 au 10/2

- CONSTANT C : 17 au 19/1 – 14 au 16/2 – 28/2 au 1/3
- PEYTAVIN L : 17 au 19/1
- ELMIFTAHI H : 12/1
- KHECHINE A : 12/1
- DELICQUE G : jusqu'à fin mars
- BOUSMAHA N : arrêt 6 j
- ROBILLIART T : 19/1
- TABICH H : 19/1 + vœux
- CHOUHANE I : 17 au 20/1
- MOURGUES S : 8 et 9/2
- GRAVIER H : 28/12 au 5/1
- ACHAHBOUN A : _8 /1
- PREVOST M : le 22/12
- MOULKHALOUA I : 21 et 22/12
- LARDE T : 22/12
- DEALMEIDA A : le 5/1

Demandes d'Arbitres :

- BAGARD : matches des 5 et 12/1 et 19/1
- CAISSARGUES : match du 22/12
- PONTIL PRADEL : matches des 12 et 19/1
- GAUJAC : matches des 12 et 19/1
- MOUSSAC : match du 12/1
- ST HILAIRE : matches des 12,19 /1 et 2/2
- FC CEVENNES : match du 12/1
- COLLET DE DEZE : match du 19/1

Courriers Reçus :

- BELABBES B : absence du 21/12
- LAZREG E : absence du 15/12
- MONOBLLET : concernant un arbitre
- DAGANI G : indispo le 25/1
- ROUFFIAC JM : absence d'un AA
- GRAU A : absence d'un AA
- MARY C : indispo le ½
- ELGHALMANI D : absence d'un AA (sur 2 matches)
- CANAULES : concernant match du 5/1
- NHAILA T : concernant match du 22/12
- FTC : concernant désignation d'un arbitre + vœux
- DEALMEIDA A : félicitations pour la naissance de sa fille
- BOUSMAHA N : absence du 5/1
- ESPADA F : nouveau tél et mail
- ZARI M : absence d'une équipe
- BANCHEREAU T : concernant son observation + bonnes fêtes
- ES3M : absence d'un arbitre
- DOUDOUH I : absence à la commission de discipline

HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4	B
POULE B1030	C
JOURNEE DU 12.01.20	D
RIBAUTE TAVER 2 3-0F SUMENE ES 3	E
POULE C1030	C
JOURNEE DU 12.01.20	D
RODILHAN FC 2 3-0F FC PONT ST ES 2	E
FEMININES SENIORS A8 DISTRICT	B
POULE 1060	C
JOURNEE DU 22.12.19	D
FC SALINDRES 1 0-0 ST GERVASY ES 1	E
P-1*	F
JOURNEE DU 05.01.20	D
ST HILAIRE LA 1 0-3 AIMARGUES ST 1	E
PO*	F
U15 A8 FEMININES (6512)	B
POULE 1210	C
JOURNEE DU 21.12.19	D
VERGEZE EP 1 10-0 ST PAULET AS 1	E
*P-1	F

Vézenobres-Cruvières-Lascours : la bonne surprise

Une victoire sur le score de 4 buts à 1 acquise après prolongations, alors que quatre divisions la séparaient de son adversaire du jour. C'est la performance réalisée en seizièmes de finale de la coupe Gard-Lozère par l'équipe de Vézenobres-Cruvières-Lascours face à Bagnols-Pont. « **C'est un gros coup** », admet Richard Paveyranne, responsable des seniors de ce club qui compte aujourd'hui 250 licenciés. « **Ça marque assurément dans l'histoire du club mais Bagnols-Pont n'était pas au complet** », ajoute-t-il avec modestie.



Il n'en reste pas moins que cette éclatante qualification confirme la forme de cette équipe qui joue aussi les premiers rôles en D2. Au moment de retrouver le championnat en ce début d'année, elle était troisième de la poule B mais un leader virtuel dans la mesure où elle comptait trois matches en moins par rapport à ses principaux rivaux que sont notamment la réserve de Beaucaire et Caissargues.

Vézenobres-Cruvières-Lascours, c'est l'histoire d'une fusion réussie à l'intersaison entre Vézenobres d'un côté et Cruvières-Lascours de l'autre. C'est Thierry Beau qui préside cette structure et qui explique comment les deux clubs se sont unis : « **D'un côté comme de l'autre,**

ça vivotait. **A Vézenobres, il n'y avait pas d'équipes seniors, seulement des jeunes. A Cruviers-Lascours, c'était exactement le contraire.** »

Si les jeunes évoluent le plus souvent à Vézenobres, c'est à Cruviers que jouent les seniors. C'est là que Richard Paveyranne avec son père avait créé le club. **« Je suis là depuis trente ans. Au décès de mon père, j'ai continué le travail »**, dit-il.

Ces dernières saisons, il est le témoin de la bonne tenue de l'équipe fanion qui est donc montée jusqu'en D2. Au passage, il rend hommage à Cyril Botella et Malek Ouddane, les deux entraîneurs. **« Tout le mérite des résultats que l'on obtient leur revient »**, lance-t-il. Les deux hommes sont en poste depuis quatre ans. Ce sont eux qui ont conduit l'équipe aux portes de l'élite du Gard-Lozère. **« Ils ont constitué un groupe qui leur ressemble, solidaire, travailleur, avec des joueurs qui adhèrent totalement au projet d'un petit club de village »**, dit encore Richard Paveyranne.

Ce dernier n'est pas plus surpris des résultats actuels : **« On est dans la continuité des saisons précédentes. »** Mais ne comptez pas sur lui pour claironner que la D1 est l'objectif cette saison. A Vézenobres-Cruviers, on sait ce que humilité veut dire. **« L'objectif, dit-il, c'est de réussir une belle saison. On n'a pas la prétention de dire que l'on jouera en D1 la saison prochaine. Au niveau de l'effectif et de son état d'esprit, on a fait tout ce qu'il fallait pour que ça se passe bien. Mais il reste encore beaucoup de matches et il y a dans cette poule des équipes de très bon niveau comme Beaucaire, Caissargues ou encore le FC des Cévennes. »**

Il n'empêche : le fait d'avoir atteint la trêve en étant invaincu est un sérieux signal envoyé à la concurrence.

